



COMMUNIQUÉ CGT

« La CGT, l'outil social des travailleurs de la vigne »
10 décembre 2021 - (Journée internationale des droits humains)

La pauvreté marque fortement notre territoire girondin autour des propriétés viticoles. La richesse ne ruisselle pas non plus dans ce secteur d'activité qui dégage beaucoup d'argent. Cette pauvreté se nourrit dans les choix de ceux qui détiennent les outils de production. À l'ombre des luxueux châteaux et des propriétés plus petites, se cache la réalité de travailleurs pauvres sans cesse plus précarisés, rendus malades par les conditions de travail. Il y a 5 saisonniers en CDD pour 1 salarié en CDI sur 70 000 salariés dans la Vigne en Gironde. Ils sont pourtant indispensables à la production du vin, cette belle vitrine du savoir-faire français.

Les témoignages de nos syndiqués dans ce secteur sont édifiants : *« en un an, ce sont 14 accidents du travail sur 70 salariés que nous avons vécu », « en 34 ans d'ancienneté je n'ai pas vu de collègues partir à la retraite. Tous partent avant en inaptitude, maladie, décès... », « Comme saisonnier, en 6 semaines j'ai touché 800 euros net. Je mange tous les jours et non pas un jour sur deux ! ».*

Les travailleurs saisonniers notamment étrangers et sans-papiers font partie de cette grande précarité du fait de l'augmentation de la sous-traitance des travaux viticoles qui est bien ancrée dans une partie du territoire. Les saisonniers étrangers vivent le plus souvent dans des conditions indignes et en marge de la société.

Cette tendance pourrait bien s'aggraver car les châteaux recrutent de moins en moins de main d'œuvre directement. Les représentants du patronat dans ce secteur nient ces réalités pour ne pas devoir à y répondre. Idem pour les dirigeants politiques en responsabilité.

Il est à souligner que beaucoup de propriétés appartiennent à de grands groupes bien connus de négociants (CASTEL), d'assureurs (AG2R, AXA), de pétroliers (PERRODO), de groupes du BTP (FAYAT) mais aussi DASSAULT, AUCHAN, PINAULT ou HERMÈS qui font fructifier leur fortune en bénéficiant d'avantages fiscaux et d'aides publiques.

La Convention Collective Nationale à laquelle ces travailleurs sont rattachés a été signée par la CGT. Sa négociation a permis de continuer à faire bénéficier aux salariés des dispositions locales plus favorables et antérieures à cette signature.

Un collectif CGT Girondin « travailleurs de la vigne » s'est organisé afin notamment de fournir auprès des salariés de ce secteur les informations syndicales dont ils ont besoin, notamment ceux touchant à leurs droits.

Des permanences d'informations syndicales et juridiques sont ouvertes dans les Unions Locales CGT en proximité des travailleurs de la vigne en Gironde.

- À Blaye (33390), à l'ancien tribunal au 13 rue Lamandé, le lundi de 17h à 19h.
- À Libourne (33500), 19 rue Giraud, le jeudi de 17h30 à 20h00
- À Langon (33210), 20 bis rue Abel Gourgues, le jeudi à partir de 17h00
- À Saint Laurent du Médoc (33112), Lieu dit Le Puy - route de saint sauveur, le mardi et jeudi à partir de 17h30

Bordeaux le 10 décembre 2021